INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ABACUS TECH FOR GOOD

(Part S: FR001400BGO5)

PHILIPPE HOTTINGUER GESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Abacus Tech For Good es' un fonds d'actions d's pays de l'Union Européenne, il vise à réaliser une performance nette su'érieure à l'Eurostoxx Net Return (SXXT INDEX) sur la durée de placement recommandée de 5 ans, 'u travers d'un portefeuille diversif'é composé'd'actions d'entreprises, de toutes tailles de capitalisation dont le modèle économique, les produits ou les services répondent significa'ivement à l'objectif de contribution au développement durable du f'nds selon l'analyse de la société d' gestion. L'objectif du fonds 'u sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088, est de promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales au sens de la Taxonomie européenne. Le fonds a pour objectif d'investir sur le secteur des technologies, dans des sociétés innovantes présentes sur l'informatique et le Big Data, l'internet , l'e-commerce, l'industrie4.0 , la robotisation, la biotech, la fintech etc..

Il est classé Actions des pays de l'Union Européenne

La'stratégie d'investissement repose sur un'processus d'investissement discrétionn« ire ap »elé "Abacus" qui cherche à offrir la meilleure performance ajustée du risque, et par conséquent une bonne maitrise de la volati« ité et de » "drawdowns" (pertes maximales). Ce'processus s'effectue en q atre étapes :

La première étape consiste'à filtrer'l'univers d'investissement grâce à des critères quantitatifs de performance et de risque. La deuxième étape est c'mposée de l'analyse fondamentale des valeurs en adéquation avec une analyse macro-économique, intégrant des critères quantitatifs, qualitatifs et financiers. La troisième étap' comprend l'analyse extra-financière des valeurs, intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). La dernière étape consiste à construire et suivre le portefeuille selon des critères de valorisation, risque et liquidité.

La prise en compte de critères extra-'inanciers s'opère de manière à contraindre la gestion au même'titre que l'analyse financière. Les objectifs principaux se concentrent sur le taux de couverture qui doit être supérieur à 90%, et la notation ESG du fonds qui doit être significativement supérieure ' celle de l'indice de 'éférence. L'analyse est basée sur une'stratégie d'investissement socialement responsable (« ISR »Franceet en oeuvre plusieu s approches :

- Analyse des risques et des incidences ESG,
- 'nalyse de l'inten'ité et de l'empreinte carbone
- « Best-in-Universe »,
- Exclusion normatives : les entreprises impliquées dans les armes controversées et les entreprises trouvées en violation des 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes dir'cteurs de l'OCDE,
- Exclusions ectorielles : les entreprises impliquées dans les énergies fossiles et l'industrie du Tabac

Pour atteindre cet o'jectif, le FCP po'rra s'exposer :

- Jusqu'à 100% de son actif net dans des actions cotées ayant leur siège s'cial dans les pays de l'Union européen'e ou dans les pays de l'Espace économique européen ayant conclu une conFrancen fiscale 'vec la France.
- Jusqu'à 25% de son actif net en produits de taux, obligations, titres de créance et instruments de marché monétaire libellés en euros. Le FCP investira en titres émis aussi bien par des émetteurs privés que des émetteurs publi's. Au total, le degré d'exposition au risque de taux est comp'is entre 0% et 25%'de l'actif net.
- Jusqu'à 10% de son actif net dans des OPCVM agréés conformément à la Directive 2009/65/CE ou des FIA de droit français ou de droit étranger.
- Jusqu'à10% de son actif net dans des titres de pays n'appartenant pas à l'Europe continentale.

L'OPCVM s'autorise à détenir accessoirement des liquidités et le reliquat de trésorerie peut être investi en OPCVM Monétaire jusqu'à 10% de son actif.

- Jusqu'à 25% au risque de change sur des devises hors euro.
- Le cumul des expositions ne peut dépasser 100% de l'actif (dérivés compris).

Etant éligible au Plan d'Epargne en Actions « P.E.A », le FCP investira au moins 75% de ses actifs dans des titres ayant leur siège social dans des pays de l'Union européenne ou dans des pays de l'Espace économique européen et ayant conclu une convention fiscale avec la France.

Gestion du fonds : Dans le cadre de la gestion socialement responsable, le FCP suit une démarche d'engagement actionnariale favorisant tout dialogue constructif avec les entreprises, l'amélioration du processus d'investissement et le meilleur suivi de performance ESG.

Gestion du fonds : Dans le cadre de la gestion socialement responsable le FCP suit une démarche d'engagement actionnariale favorisant tout dialogue constructif avec les entreprises, l'amélioration du processus d'investissement et le meilleur suivi de performance ESG.

Affectation du résultat : Capitalisation totale

Durée de placement recommandée : 5 ans

« Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à ce délai ».

Conditions de souscription et de rachat :

Les ordres sont centralisés chaque jour de bourse avant 12 heures et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du même jour (bourse du jour J).

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse, à l'exception des jours fériés en France, même si la ou les bourses de références sont ouvertes, et des jours de fermeture de Bourse de Paris (calendrier Euronext SA).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

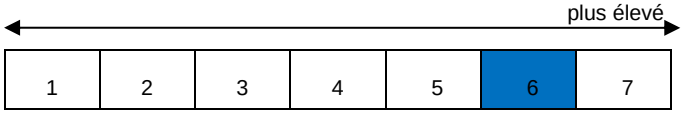

SIGNIFICATION DE CET INDI ATEUR : Le calcul de cet indicateur synthétique est basé sur l'ampleur des variations de l'indice EURO STOXX NR (volatilité historique sur 5 ans) et est une mesure du niveau de risque et de rendement du fonds. Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 6 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre c pital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées.

Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce fonds est classé dans cette catégorie en raison de sa forte exposition aux marchés d'actions des pays de la zone euro qui peuvent connaître de fortes fluctuations à la baisse et aux actions de petites et moyennes capitalisations qui peuvent connaitre des fluctuations à la baisse plus fortes que les actions de grande capitalisation.

RISQUES NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDI ATEUR :

Risque de crédit :

Une partie du portefeuille peut être exposée aux instruments de taux et l'OPCVM est alors exposé au risque de crédit sur les émetteurs souverains, publics ou privés. En cas de dégradation de la qualité de ces émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur de ces titres peut baisser, entrainant ainsi la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	2%
FRAIS DE SORTIE	1%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS	0,40% TTC (*)
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	Néant

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent (frais de gestion fixe et commission de mouvement), clos au 30 décembre 2022 et qu'il est calculé sur 12 mois. Ces frais peuvent varier d'un exercice à l'autre. *Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformances des fonds détenus.*

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer** à la section des « Frais » **du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.phhgestion.com.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective

PERFORMANCES PASSEES

AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM sera calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.
Du 28/10/2011 au 31/12/2012, l'indice de référence est l'EURO STOXX 50 dividendes non- réinvestis
A compter du 31/12/2012, l'indice de référence EURO STOXX 50 NR est calculé dividendes réinvestis
A compter du 31/12/2021, l'indice de référence EURO STOXX NR.

DATE DE CREATION DE l OPCVM : 28/10/2011
DATE DE CREATION DE L PART : 11/07/2022
DEVISE DE L BELLE : Euro
CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA P RIODE : Néant

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOS TAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)
LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semes riel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur aup ès de :
PHILIPPE HOTTINGUER GE–TION - 58 rue Pierre Charron- –5008 - PARIS
Tél : 01 78 91 79 00

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion et sur le site internet de la société de gestion (www.phhgestion.com)
REGIME ISCAL : L'OPC est éligible au PEA
Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de part' de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.
L'OPCVM n'est pas assujetti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Politique de rémunération : La politique de rémunération est disponible sur le site de la SGP www.phhgestion.com

La responsabilité de PHILIPPE HOTTINGUER GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM
LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATEGORIES DE PARTS : PHILIPPE HOTTINGUER GESTION.
Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
PHILIPPE HOTTINGUER GESTION est agréé par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 15/03/2023.